Téléchargé le 15-06-2025 à 14:20

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé

Portail des concours

Tous les concours de la fonction publique hospitalière

Psychologue

Informations sur le concours

Publié le :	14-05-2025
Filière :	Filière soins
Catégorie :	A
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	1
Date du concours :	25-06-2025

A propos du poste :

Un concours sur titres est ouvert en vue du recrutement d'un psychologue.

Informations sur l'établissement

Nom : EHPAD Départemental du Creusot

Ville : 71200 Le Creusot

Pour candidater

Date limite de candidature : 15-06-2025

Conditions de candidature :

Peuvent faire acte de candidature les personnes jouissant de leurs droits civiques, de nationalité française et les ressortissants de l'Union Européenne et titulaires de l'un des diplômes suivants :

De la licence et de la maîtrise en psychologie qui justifient, en outre, l'obtention :

a) Soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie,

b) Soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

c) Soit d'un des titres figurant sur une liste fixée par arrêté du ministre chargé de la santé,

De la licence visée au paragraphe précédent et d'un master mention psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Du diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'Institut catholique de Paris.

De titres ou diplômes étrangers reconnus comme équivalents aux titres et diplômes mentionnés ci-dessus, dans les conditions fixées au 5e de l'article 1er du décret n° 90-255 du 22 mars 1990 susvisé.

D'une qualification reconnue comme équivalente à l'un des titres ou diplômes mentionnés aux deux premiers paragraphes ci-dessus, dans les conditions fixées par le chapitre III du Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique.

Les titres et diplômes visés aux paragraphes ci-dessus doivent avoir été délivrés dans les spécialités définies par arrêté du ministre chargé de la santé.

Le concours comportera :

1° Une épreuve d’admissibilité prononcée par le jury après examen sur dossier des titres, des travaux et, le cas échéant, de l'expérience professionnelle des candidats ;

2° Une épreuve orale d'admission consistant en un entretien à caractère professionnel avec le jury destiné à apprécier les motivations et aptitudes des candidats déclarés admissibles.

Pièces à fournir :

Les dossiers de candidature comprennent les pièces suivantes :

1° Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre et exposant les motivations du candidat, son projet professionnel ainsi que ses travaux réalisés jusqu’alors ;

2° Un curriculum vitae détaillé indiquant les titres détenus, les diverses fonctions occupées, les périodes d’emploi et les formations accomplies ;

3° Une copie de la carte d’identité ou livret de famille;

4° Une copie des titres et diplômes ;

5° Un état signalétique des services accomplis, le cas échéant

Mail pour l'envoi des candidatures : m.martinez@ehpad-dep71.fr